

GUICHET CŒUR DE SAVOIE – OPAH 2022-27

Aides à l'amélioration de l'habitat privé

Modalités de participation des communes volontaires

Pourquoi et comment et adhérer au Guichet CŒUR DE SAVOIE ?

1. Pourquoi adhérer ?

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le



ID : 073-217300821-20240529-DEL2024_18-DE

Dans le cadre de son Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat -OPAH- 2022-2027, la Communauté de Communes met en place un guichet « Cœur de Savoie » donnant la possibilité aux communes qui le souhaitent de participer au soutien financier des projets individuels et collectifs de rénovation de l'habitat privé.

Ce guichet permet également aux communes adhérentes de mutualiser le travail d'instruction des dossiers de demande de subvention, l'instruction étant réalisée par le service « j'éco rénove » de la Communauté de communes.

Les différentes modalités d'aides sont décrites dans le « **Règlement d'attribution des aides apportées par la Communauté de Communes Cœur de Savoie et les Communes Volontaires** » auquel il convient de se référer.

Afin de faciliter la prise de décision, un tableau récapitulatif des aides à la rénovation énergétique notifiées par Commune en 2021, pour les ménages aux revenus très modestes à intermédiaires (éligibles aux aides 2022) est accessible en annexe 1. Il donne une idée des volumes d'aides accordées par la Communauté de Communes annuellement et par commune.



2. Comment adhérer ?

2.a- Définir les conditions de participation de votre commune :

⇒ 3 « bouquets » (A, B, C) de participation sont proposées, cumulables entre eux

A- Projets éligibles aux aides de l'ANAH (ménages modestes et très modestes uniquement + conditions particulières - par exemple 35% de gain énergétique pour les projets de rénovation énergétique -) :

Intitulé de l'aide	Résumé de l'aide CCCDS	Périmètre
#1 Rénovation énergétique Propriétaires occupants dont petites copropriétés (de 2 à 5 logts)	Selon référentiel « J'éco rénove » par poste de travaux : isolation des parois opaques (+ bonus biosourcé) et vitrées, chaudières bois automatiques et appareil indépendant au bois, chauffage et eau chaude solaire, bonus rénovation globale	41 communes
#2 Rénovation énergétique Copropriétés de 6 logements ou +	Dossiers MPR Copro : Forfait par logement de 1000 à 1400 € selon ressources	41 communes
#3 Travaux pour l'autonomie Propriétaires occupants	En % du montant HT des travaux financés ANAH (plafond 20 000 €) : Très modestes : 10 % - Modestes : 8 %	41 communes
#4 Logement dégradé ou insalubre Propriétaires occupants	En % du montant HT des travaux financés ANAH (plafond 50 000 €) : Très modestes : 10 % - Modestes : 8 %	41 communes
#5 Rénovation énergétique, logement dégradé ou insalubre, transformation d'usage Propriétaires bailleurs (logement conventionné)	En % du montant HT des travaux financés ANAH : 7 %	41 communes

⇒ Ces 5 items sont inséparables, ils ne peuvent pas être choisis isolément. Si votre commune souhaite soutenir ces projets, il convient de définir un seul montant d'aide pour l'ensemble des items ci-dessus égal soit à 25%, soit à 50% de l'aide intercommunale.

B- Projets non éligibles aux aides de l'Anah « Rénovation énergétique »,

Intitulé de l'aide	Résumé de l'aide CCCDS	Périmètre
#1 #2 Rénovation énergétique : Référentiel « J'éco rénove » - Propriétaires occupants dont petites copropriétés (de 2 à 5 logements) - Copropriétés de 6 logements ou + (hors MPR Copro)	<u>Idem dossiers ANAH</u> : Selon référentiel « J'éco Rénove » par poste de travaux : isolation des parois opaques (+ bonus biosourcé sauf copro) et vitrées, chaudières bois automatiques et appareil indépendant au bois, chauffage et eau chaude solaire, bonus rénovation globale (sauf copropriétés)	41 communes

⇒ Si votre commune souhaite soutenir ces projets, il convient de définir un montant égal soit à 25%, soit à 50% de l'aide intercommunale pour ce type d'aide.

C- Projets complémentaires (#6 à #10)

Intitulé de l'aide	Résumé de l'aide CCCS	Périmètre
#6 Prime pour le ravalement des façades	15 € /m ² de façade. Max 750€ par logt	4 communes centres : Montmélian, Porte de Savoie, Saint-Pierre d'Albigny, Valgelon-La Rochette (périmètre à définir par la commune)
#7 Prime à la création de stationnement, d'espace extérieur (balcons, terrasses) ou de projet d'intérêt public	Prime stationnement et espaces extérieurs : 20% du montant HT des travaux. Max 1000€ par création	41 communes
#8 Prime à la rénovation de logements vacants depuis 2 ans ou plus (PO et PB)	500€ par pièce. Max 1500€ par logement <u>Aide CCCS conditionnée à la participation de la commune</u>	41 communes
#9 Prime à la fusion de logements	1000 € par logt final <u>Aide CCCS conditionnée à la participation de la commune</u>	41 communes : bourgs centres (périmètre à définir par la commune)
#10 Fonds d'aide aux travaux liés à la maîtrise de l'énergie (programme précarité énergétique)	60% de la dépense éligible. Max : 800€ par logement	41 communes

⇒ Il est proposé que votre commune participe à chacune de ces aides isolément :

- pour un montant de 5, 10 ou 15€/m² pour les aides aux façades (4 communes centre) (#6)
- pour un montant égal à 50% de l'aide intercommunale pour les autres aides (#7 à #10)

2.b- Remplir le tableau récapitulatif ci-dessous :

Commune de :			
Périmètre éligible	Aide	Participation	Taux de participation (% de l'aide intercommunale)
41 communes	Projets éligibles ANAH (rénovation énergétique, habitat dégradé, autonomie)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> 25% <input type="checkbox"/> 50%
	Projets rénovation énergétique hors Anah	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> 25% <input type="checkbox"/> 50%
	Prime à la création d'espace extérieur, de stationnement, ou de projet d'intérêt public	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> 50%

41 communes	Prime à la rénovation de logements vacants depuis 2 ans ou plus (PO et PB)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> 50 %
	Fonds d'aide aux travaux liés à la maîtrise de l'énergie (programme précarité énergétique)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> 50 %
Bourgs centres volontaires	Prime à la fusion de logements	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> 50 % Fournir un plan du périmètre concerné*
4 communes centres : Montmélian, Porte de Savoie, Saint-Pierre d'Albigny, Valgelon-La Rochette	Prime pour le ravalement des façades	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Non concerné	<input type="checkbox"/> 5€/m ² <input type="checkbox"/> 10€/m ² <input type="checkbox"/> 15€/m ² Fournir un plan du périmètre concerné*

(*) Nota : Pour les 4 communes centres (Montmélian, Porte de Savoie, Saint-Pierre d'Albigny, Valgelon-La Rochette), les périmètres « ravalement de façade » et « fusion de logements » seront identiques.

2.c- Délibérer :

Voir modèle en annexe 3



En accord avec le Département et dans le cadre de la mise en place d'un dossier commun de demande de subvention pour toutes les aides locales (convention en cours), les communes déjà adhérentes au Guichet départemental doivent annuler leur participation auprès du Département (cf proposition de délibération)

3. Circuit de la demande d'aide et transmission de documents entre CCCS et communes

Après information et accompagnement du porteur de projet par les services compétents (selon la typologie du projet : opérateur OPAH, CCCS ou Asder) et élaboration du projet par le bénéficiaire :

- ➔ 1 – Bénéficiaire : imprimé à remplir + pièces justificatives à déposer auprès de la CCCS
- ➔ 2 – Examen de la conformité du dossier par les services de la CCCS et passage en commission des aides CCCS
- ➔ 3 - Notification des aides (intercommunales et communales) par la CCCS au bénéficiaire + copie à la commune concernée (Annexe 2)
- ➔ 4 - Réalisation des travaux par le bénéficiaire
- ➔ 5 - Transmission des factures acquittées à la CCCS qui en vérifie la conformité au projet

- 6 - Décision de la CCCS + information à la Commune concernée avec RIB du porteur de projet (annexe 3) pour paiement de l'aide communale
- 7 - Mandatement de l'aide intercommunale par la CCCS
- 8 – Mandatement de l'aide communale par la Commune

4. RGPD :

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est pris en compte : le dossier de demande de subvention proposé par la Communauté de Communes Cœur de Savoie intègre l'accord du demandeur pour l'utilisation de ses données personnelles par la Communauté de Communes et la Commune.

5. Information du public :

La Communauté de communes communique via son site Internet et potentiellement celui de l'opérateur OPAH, par courriel ou par téléphone sur le dispositif de soutien financier mis en place. La Commune informe ses administrés sur le principe du Guichet Cœur de Savoie et/ou les oriente directement vers la page dédiée du site Internet de la Communauté de communes afin de réaliser leur demande de subvention.

Annexes

Annexe 1 : Bilan des aides intercommunales notifiées en 2021 par commune

Bilan des aides notifiées en 2021 par commune -Ménages aux ressources très modestes à intermédiaires-					
Liste des communes		Montant Notifié	Liste des communes		Montant Notifié
Total dossiers Apremont		2	Total dossiers Le Bourget en huile		0
Total des aides notifiées Apremont		800 €	Total des aides notifiées Le Bourget en huile		0 €
Montant moyen des aides notifiées		400 €	Montant moyen des aides notifiées		0 €
Total dossiers Arbin		2	Total dossiers Le Pontet		1
Total des aides notifiées Arbin		2 000 €	Total des aides notifiées Le Pontet		800 €
Montant moyen des aides notifiées		1 000 €	Montant moyen des aides notifiées		800 €
Total dossiers Arvillard		3	Total dossiers Le Verneil		0
Total des aides notifiées Arvillard		3 088 €	Total des aides notifiées Le Verneil		0 €
Montant moyen des aides notifiées		1 029 €	Montant moyen des aides notifiées		0 €
Total dossiers Betton Bettonet		1	Total dossiers Les Mollettes		4
Total des aides notifiées Betton Bettonet		400 €	Total des aides notifiées Les Mollettes		1 785 €
Montant moyen des aides notifiées		400 €	Montant moyen des aides notifiées		446 €
Total dossiers Bourgneuf		0	Total dossiers Montendry		0
Total des aides notifiées Bourgneuf		0 €	Total des aides notifiées Montendry		0 €
Montant moyen des aides notifiées		0 €	Montant moyen des aides notifiées		0 €
Total dossiers Chamousset		2	Total dossiers Montmélian		7
Total des aides notifiées Chamousset		2 400 €	Total des aides notifiées Montmélian		10 406 €
Montant moyen des aides notifiées		1 200 €	Montant moyen des aides notifiées		1 487 €
Total dossiers Chamoux sur Gelon		5	Total dossiers Myans		6
Total des aides notifiées Chamoux sur Gelon		3 938 €	Total des aides notifiées Myans		5 870 €
Montant moyen des aides notifiées		788 €	Montant moyen des aides notifiées		978 €
Total dossiers Champlaurant		0	Total dossiers Planaise		3
Total des aides notifiées Champlaurant		0 €	Total des aides notifiées Planaise		2 400 €
Montant moyen des aides notifiées		0 €	Montant moyen des aides notifiées		800 €
Total dossiers Châteauneuf		5	Total dossiers Porte de Savoie		18
Total des aides notifiées Châteauneuf		4 860 €	Total des aides notifiées Porte de Savoie		15 020 €
Montant moyen des aides notifiées		972 €	Montant moyen des aides notifiées		834 €
Total dossiers Chignin		6	Total dossiers Presle		3
Total des aides notifiées Chignin		5 925 €	Total des aides notifiées Presle		3 625 €
Montant moyen des aides notifiées		988 €	Montant moyen des aides notifiées		1 208 €
Total dossiers Coise		6	Total dossiers Rotherens		1
Total des aides notifiées Coise		13 191 €	Total des aides notifiées Rotherens		188 €
Montant moyen des aides notifiées		2 199 €	Montant moyen des aides notifiées		188 €
Total dossiers Cruet		5	Total dossiers Saint-Jean de la porte		4
Total des aides notifiées Cruet		3 492 €	Total des aides notifiées Saint-Jean de la porte		2 717 €
Montant moyen des aides notifiées		698 €	Montant moyen des aides notifiées		679 €
Total dossiers Détrier		1	Total dossiers Saint-Pierre d'Albigny		12
Total des aides notifiées Détrier		400 €	Total des aides notifiées Saint-Pierre d'Albigny		9 147 €
Montant moyen des aides notifiées		400 €	Montant moyen des aides notifiées		762 €
Total dossiers Fréterive		2	Total dossiers Sainte-Hélène du lac		4
Total des aides notifiées Fréterive		1 331 €	Total des aides notifiées Sainte-hélène du lac		4 020 €
Montant moyen des aides notifiées		666 €	Montant moyen des aides notifiées		1 005 €
Total dossiers Hauteville		0	Total dossiers Saint-Pierre de Soucy		4
Total des aides notifiées Hauteville		0 €	Total des aides notifiées Saint-Pierre de Soucy		4 018 €
Montant moyen des aides notifiées		0 €	Montant moyen des aides notifiées		1 005 €
Total dossiers La Chapelle Blanche		4	Total dossiers Valgelon-La-Rochette		11
Total des aides notifiées La Chapelle Blanche		3 200 €	Total des aides notifiées Valgelon-La-Rochette		10 111 €
Montant moyen des aides notifiées		800 €	Montant moyen des aides notifiées		919 €
Total dossiers La Chavanne		2	Total dossiers Villard d'héry		0
Total des aides notifiées La Chavanne		800 €	Total des aides notifiées Villard d'héry		0 €
Montant moyen des aides notifiées		400 €	Montant moyen des aides notifiées		0 €
Total dossiers La Croix de la Rochette		0	Total dossiers Villard Léger		2
Total des aides notifiées La Croix de la Rochette		0 €	Total des aides notifiées Villard Léger		2 400 €
Montant moyen des aides notifiées		0 €	Montant moyen des aides notifiées		1 200 €
Total dossiers La Table		3	Total dossiers Villard-Sallet		2
Total des aides notifiées La Table		3 880 €	Total des aides notifiées Villard-Sallet		3 520 €
Montant moyen des aides notifiées		1 293 €	Montant moyen des aides notifiées		1 760 €
Total dossiers La Trinité		2	Total dossiers Villaroux		0
Total des aides notifiées La Trinité		3 290 €	Total des aides notifiées Villaroux		0 €
Montant moyen des aides notifiées		1 645 €	Montant moyen des aides notifiées		0 €
Total dossiers Laissaud		0	NOMBRE TOTAL des aides notifiées		133
Total des aides notifiées Laissaud		0 €	MONTANT TOTAL des aides notifiées		129 022 €
Montant moyen des aides notifiées		0 €	MONTANT MOYEN des aides notifiées		970 €

Annexe 2 : Information à la commune concernant la demande de subvention : Copie de la notification de l'aide (par mail)



place Albert Serraz - BP 40020 - 73802 Montmélian Cedex - tél.04 79 84 36 27 - fax 04 79 84 36 28.

Pôle développement local et transition énergétique
Service habitat et rénovation énergétique

M. et Mme DUPONT
5 av de la Rénovation
73000 BEAU PROJET

Réf. : AVB/BL/2022-XX
Dossier : 2022-XX
Agent en charge de votre dossier : Charlotte PICKAERT
Contact : renovation.habitat@cc.coeurdesavoie.fr
Tél : 06 35 07 67 57

Montmélian, le mercredi 20 juillet 2022

Objet : notification attribution subvention rénovation
Copie : Mairie de XXXXXX

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat -OPAH- de Cœur de Savoie, la communauté de communes a mis en place des aides pour vous aider à rénover votre habitat.

Vous avez sollicité une subvention auprès de la Communauté de communes Cœur de Savoie pour la réalisation de travaux « *ex* : isolation des combles » dans votre résidence localisée à XXXXXXXXXXXX.

La Commission d'attribution des aides du XX/XX/XXXX chargée d'examiner votre dossier a jugé celui-ci recevable et a admis le principe d'une subvention prévisionnelle de XXXX €.

L'attribution de cette aide par Cœur de Savoie vous permet aussi de bénéficier d'une subvention de la commune de XXXXXX, d'un montant prévisionnel de XXXX €.

Les montants définitifs seront arrêtés à la fin des travaux et après réception des documents justificatifs (facture acquittée, ...) que vous nous transmettez, ce qui nous permettra de déclencher les versements des subventions.

En vous félicitant pour cette installation, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Rémy Saint-Germain
Vice-Président

Annexe 4 : Proposition de délibération communale permettant l'adhésion au guichet Cœur de Savoie

Dans le cadre de son Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat -OPAH- 2022-2027, la Communauté de Communes met en place un guichet « Cœur de Savoie » donnant la possibilité aux communes qui le souhaitent de participer au soutien financier des projets individuels et collectifs de rénovation de l'habitat privé.

Ce guichet permet également aux communes adhérentes de mutualiser le travail d'instruction des dossiers de demande de subvention.

La proposition de participation de la commune est calculée sur la base de l'aide intercommunale, elle-même définie dans le « Règlement d'attribution des aides apportées par la Communauté de Communes Cœur de Savoie et les Communes Volontaires », joint en annexe.

Les possibilités d'adhésion au Guichet Cœur de Savoie sont déclinées selon 3 types (« bouquets ») de participation, au choix et cumulables entre elles :

- 1 Aide aux travaux dans le cadre du dispositif ANAH (rénovation énergétique, habitat dégradé, autonomie) :** le choix du taux de participation de la commune est de 25% ou de 50% de l'aide intercommunale pour l'ensemble des aides correspondantes.
- 2 Aide aux travaux de rénovation énergétique hors dossiers ANAH :** le choix du taux de participation de la commune est également de 25% ou de 50% de l'aide intercommunale.
- 3 Autres aides complémentaires :** prime à la création d'espaces extérieurs (balcons, terrasses, stationnement...), prime à la rénovation de logements vacants depuis 2 ans ou plus, fonds d'aide aux travaux liés à la maîtrise de l'énergie, prime à la fusion de logements, prime pour le ravalement de façade : Il est proposé de participer à chacune de ces aides isolément :
 - pour un montant de 5, 10 ou 15€/m² pour les aides aux façades (4 communes centre)
 - pour un montant égal à 50% de l'aide intercommunale pour les autres aides.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- DECIDER d'adhérer au « Guichet Cœur de Savoie » mis en place par la Communauté de Communes tel que présenté en séance et apporter son soutien financier aux projets de rénovation de l'habitat privé dans le cadre de l'OPAH 2022- 2027 ;
- DECIDER que l'intervention communale débutera à compter de (date) et portera sur les thématiques suivantes et selon les taux de participation suivants : (supprimer les lignes pour lesquelles la commune ne souhaite pas intervenir)

Aide	Taux de participation (% de l'aide intercommunale)	
Projets éligibles ANAH (rénovation énergétique, habitat dégradé, autonomie)	<input type="checkbox"/> 25%	<input type="checkbox"/> 50%
Projets rénovation énergétique hors Anah	<input type="checkbox"/> 25%	<input type="checkbox"/> 50%

Prime à la création de stationnement, d'espace extérieur ou de projet d'intérêt public	<input type="checkbox"/> 50 %
Prime à la rénovation de logements vacants depuis 2 ans ou plus (propriétaires occupants et bailleurs)	<input type="checkbox"/> 50 %
Fonds d'aide aux travaux liés à la maîtrise de l'énergie (programme de lutte contre la précarité énergétique)	<input type="checkbox"/> 50 %
Prime à la fusion de logements	<input type="checkbox"/> 50 % Selon le plan du périmètre concerné joint
Prime pour le ravalement des façades	<input type="checkbox"/> 5€/m ² <input type="checkbox"/> 10€/m ² <input type="checkbox"/> 15€/m ² Selon le plan du périmètre concerné joint

- S'engager à inscrire les crédits nécessaires à l'opération aux budgets 2023 et suivants
- **Au besoin** : ABBROGER la délibération n° du portant adhésion au Guichet Unique Départemental ;
- VALIDER les modalités de participation des communes volontaires annexées à la présente délibération qui définissent notamment :
 - l'articulation des échanges d'information entre le Guichet Cœur de Savoie et la Commune,
 - le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD),
 - le respect du principe commun d'information du public ;
- AUTORISER Monsieur, Madame le Maire à signer tout document concernant ce projet.